

Image not found or type unknown



prestation compensatoire recours

Par **pierrewj94**, le **05/11/2012** à **11:29**

bonjour,

Je dois payer une prestation compensatoire de 300 euros par mois a mon ex épouse pour 5 ans suite à mon divorce par consentement mutuel

J'ai appris que cette dernière c'est remarié, et moi aussi en ayant 2 enfant à charge à savoir mon fils et mon bo fils.

ma question est possible que je fasse diminuer ou éliminer cette prestation compensatoire contre mon ex épouse.